

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 27 Mars 2023

Délibération n° 2023.03.10

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 13

DATE DE LA CONVOCATION : 21 Mars 2023

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 24 Mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept Mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Guillaume COMBIER, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE, Mathieu POTHERAT et Christophe WAÏT.

Excusés : Mmes et MM. Emmanuel CHERMETTE et Carole SOULIER.

Madame Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Objet : DIA n° 069 108 023 00006 à 069 108 023 00011,

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- **DIA n° 069 108 23 00011** déposée par Maître Denis MESTRALLET notaire à Villié-Morgon (Rhône) pour le compte de M. Marcel PARIAUD pour les parcelles cadastrées section A n°1189, 1256 et 1259 situées en zone UB.
- **DIA n° 069 108 23 00010** déposée par Maître Anne-Catherine GONDRAN-CARNIEL notaire à Belleville-en-Beaujolais (Rhône) pour le compte de M. et Mme BADET Louis et Marie pour la parcelle cadastrée section A n° 028 située en zone UA.
- **DIA n° 069 108 23 00009** déposée par Maître Stéphanie COLLY notaire à Belleville-en-Beaujolais (Rhône) pour le compte de M. et Mme GAUTHIER Jean et Nicole pour la parcelle cadastrée section D n° 0715 (issue de D621) située en zone UI.
- **DIA n° 069 108 23 00008** déposée par Maître Stéphanie COLLY notaire à Belleville-en-Beaujolais (Rhône) pour le compte de la Communauté de Communes Saône Beaujolais pour la parcelle cadastrée section D n° 0734 (issue de D642) située en zone UI.

Monsieur le Maire étant concerné par cette affaire, il a quitté la séance.

- **DIA n° 069 108 23 00007** déposée par Maître Philippe MORIZOT notaire à Belleville en Beaujolais (rhône) pour le compte de Mme CHOPARD Danielle et Monsieur FESSY Romain et Marion pour les parcelles cadastrées section A n° 422, 873 et 901 situées en zone UA.
- **DIA n° 069 108 23 0006** déposée par Maître Maxime CASTELLI notaire à Villié-Morgon (Rhône) pour le compte de M. et Mme MADRU Claude et Danièle pour la parcelle cadastrée section E n° 278 située en zone UA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter les parcelles référencées ci-dessus.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Jacky MENICHON**



**La secrétaire,
Christiane PESCE**

